

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 306

présenté par  
Mme Valérie Boyer

-----

**ARTICLE 35**

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , avec une incitation à l'amélioration de la qualité des soins ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de l'amendement est de préciser la portée des expérimentations prévues par l'article 35 du projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui doivent contribuer à l'amélioration de la qualité des soins.